



AU CONSEIL COMMUNAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

**Préavis municipal 3/2023 relatif aux comptes communaux 2022
et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente le **rapport de gestion** ainsi que les **comptes communaux 2022** pour approbation.

L'exercice 2022 s'est terminé avec un **excédent de revenus de CHF 184'664.38** après **amortissements extraordinaires de CHF 267'178.80** contre un excédent de revenus budgété de CHF 157'680.-.

Les comptes 2022 bouclent donc sur un résultat comptable très positif et meilleur que prévu.

Voici en ordre de priorité **quelques éléments qui contribuent à expliquer la différence en positif** :

- une baisse significative de CHF 236'070.- au niveau de la participation à la facture sociale (ligne 720.3510) ;
- une ristourne importante de CHF 136'782.- concernant la péréquation directe sur l'exercice 2021 (220.4520.1) ;
- une diminution des charges au niveau des unités d'accueil de l'APEJ de CHF 77'762.- (710.3522.1) ;
- des coûts moindres pour l'école primaire et secondaire de presque CHF 70'840.- (510.3520.1 et 520.3520.1) ;
- un encaissement non budgété de CHF 39'265.- pour l'impôt à la source (210.4003) ;
- des rentrées de 39'214.- en plus pour l'impôt sur le bénéfice net et le capital des personnes morales (210.4010).

Les aspects principaux qui contribuent à expliquer la différence en négatif sont les suivants :

- des rentrées de CHF 197'777.- en moins par rapport au budget au niveau de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (ligne 210.4000) ; les

rentrées en question sont cependant nettement en augmentation par rapport à l'exercice 2021 (+ 116'065.-) ;

- des charges considérablement plus importantes que budgétées pour les défalcons d'impôts de CHF 111'497.- (210.3191) ;
- des droits de mutation moins significatifs que prévus, à savoir une baisse de plus de CHF 55'341.- (210.4040).

Ces neuf points expliquent en très grande partie la différence entre le résultat des comptes 2022 avant amortissements extraordinaires et celui du budget pour la même année. Notons également que ces points ne ressortent pas de la compétence de la Commune.

D'autres différences de moindre importance par rapport au budget 2022 sont relevées dans le préavis sous les thèmes correspondants.

Au cours de l'année 2022, le Conseil communal a adopté **7 préavis** de la Municipalité lors de trois séances, soit en bref et dans l'ordre :

- | | |
|-------------|---|
| - PM 1/2022 | Comptes communaux 2021 et rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021 |
| - PM 2/2022 | Sécurisation et rénovation du terrain de sport sur la parcelle n.4 |
| - PM 3/2022 | Arrêté d'imposition communal 2023 |
| - PM 4/2022 | Convention pour la gestion et l'exploitation de la déchetterie intercommunale de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois |
| - PM 5/2022 | Budget 2023 |
| - PM 6/2022 | Remplacement du tracteur communal |
| - PM 7/2022 | Nouveau règlement relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions |

En suivant les **rubriques du compte de fonctionnement par classification administrative**, le présent préavis inclut un **certain nombre de commentaires** et décrit les divers travaux et activités entrepris, suivis et réalisés par la Municipalité au cours de l'année 2022.

Administration générale

Conseil communal

En 2022, le Conseil communal a de nouveau pu se réunir à trois reprises et sans restrictions sanitaires.

Suite à un **postulat** déposé par M. Berger en 2021 et nécessitant une réponse officielle dans un délai de douze mois, la Municipalité a informé l'assemblée pourquoi les routes de Sauverny et de la Branvaude ne peuvent pas être limitées à une vitesse inférieure à celle en vigueur actuellement (50 km/h).

Municipalité

La Municipalité a pu opérer au complet en 2022 et ses cinq membres ont participé aux réunions et séances de plus d'une vingtaine **d'associations et d'organismes intercommunaux et interrégionaux** auxquels la Commune de Chavannes-des-Bois est partie prenante. Une liste quasi exhaustive est jointe à ce préavis pour information.

La visite annuelle traditionnelle de la préfecture aux autorités communales s'est déroulée le 8 novembre en présence de M. Olivier Fargeon, préfet.

Ressources humaines

A nouveau, cette année a été marquée par **plusieurs changements au niveau de l'équipe administrative**.

Mme Isabelle Geinoz a donné sa démission pour le 31 juillet 2022.

Mme Noémie Strub a été engagée pour la remplacer, à compter du mois de juillet 2022, et occupe désormais le poste de préposée au contrôle des habitants, au taux de 60%.

Mme Eléonore Grosclaude qui a soutenu l'équipe administrative ponctuellement, et qui a occupé le poste de collaboratrice technique «*ad interim*» a terminé sa mission au 30 novembre 2022.

Madame Alexandra Baud a rejoint l'équipe le 1^{er} novembre 2022 en qualité de technicienne communale, à un taux de 20% pour un mois afin de se former aux côtés de sa prédécesseuse puis à un taux de 60% dès le mois de décembre 2022.

Enfin, Madame Claudia Dos Santos a vu son taux d'activité augmenter à 70% dès le 10 octobre 2022.

Les différentes transitions au niveau de l'équipe administrative et afin de garantir le bon fonctionnement du greffe, ont occasionné une légère hausse des traitements liés au personnel (poste 110.3010, traitements divers) ainsi que des charges y relatives. Les absences pour cause de maladie et d'accident du premier semestre 2022 ont été couvertes par les assurances respectives, ce qui explique le montant important sur le compte 110.4360.

Population

Le contrôle des habitants a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune.

La population de Chavannes-des-Bois, y compris les 72 internationaux qui possèdent une carte diplomatique, est stable et se monte à **1028 habitants au 31 décembre 2022** (2021 : 1029), dont 375 étrangers.

Durant l'année, le contrôle des habitants a notamment enregistré 107 nouveaux arrivants, 95 départs ainsi que 7 naissances, 2 décès et 7 naturalisations.

Informatique

La Municipalité a pris des **nouvelles mesures pour sécuriser davantage les données et l'infrastructure informatique** de la Commune contre la cybercriminalité, en introduisant par exemple la double authentification pour les utilisateurs.

L'augmentation des frais informatiques (ligne 110.3130) par rapport au budget 2022 est liée à cette démarche et s'explique notamment par l'installation et l'hébergement de nouveaux systèmes et logiciels, des contrats de maintenance avec des prestataires compétents et des dépannages nécessaires dans le courant de l'année.

Manifestations

Après les années COVID, **la vie sociale a bien repris en 2022, et les manifestations aussi !** L'accent a été mis sur les rencontres intergénérationnelles, mais il y a quand même eu des événements traditionnels tels que la chasse aux œufs pour les enfants et la rencontre avec les aînés. Nous avons aussi bénéficié d'une sortie avec Pro Natura, la descente de canoé sur la Versoix, le Tour de Romandie féminin, le Brunch de la rentrée, la plantation de tulipes pour le cancer de sein, l'apéro d'Halloween, la décoration du sapin et nous avons clos l'année en beauté avec la fête de Noël, le Père Noël et ses trois lutins.

Nouveauté cette année, et à la suite du succès qu'il y a eu avec l'arrivée des Food Trucks, nous avons organisé **la première édition du Food Trucks des Bois**. Une fête sur trois jours avec une dizaine de food trucks, un DJ de la région, de la musique live et beaucoup de bons moments passés ensemble. Vu que c'était une première, il était difficile de juger le montant nécessaire pour le bon déroulement ; il y a finalement eu des dépenses de CHF 23'552.47 et des recettes de CHF 13'889.47. Nous avons appris des leçons et allons améliorer la planification financière pour l'édition 2023.

Vu tout ce qui précède, et tenant en compte le nombre de manifestations en 2022, cela explique l'excédent de CHF 4'519.69 par rapport au budget de CHF 28'000.- sur le compte 110.370 (frais de réception et manifestation). Les recettes des manifestations pour un montant de CHF 16'367.80 sont intégrées dans la ligne 110.4390.

La responsable a également coordonné deux nouvelles éditions de « l'Écho des Bois », avec la vente de publicité aux entreprises villageoises afin de subventionner les frais d'impression ; elle a continué de publier des informations sur les réseaux sociaux et a géré les comptes Facebook et Instagram de la Commune.

Honoraires et prestation de services

Le dépassement sur la ligne 110.3180 s'explique en grande partie par des honoraires imprévisibles ainsi que des augmentations pour des contrats de prestations annuels et la publication d'annonces.

Service des intérêts généraux

Le Conseil intercommunal de la Région de Nyon n'a adopté que **deux préavis sous le Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN)** en 2022 pour une contribution totale régionale de CHF 536'186.-. Notre quote-part aux projets DISREN votés

en 2022 ainsi que les acomptes du plan de décaissement prévisionnel pour des investissements votés les années précédentes s'élèvent à CHF 9'506.65 en 2022 (140.3520).

Le budget ordinaire de la Région de Nyon pour 2022 est financé par une contribution annuelle de **CHF 20.- par habitant** (compte 110.3520).

Tourisme

Suite à un contrôle interne sur la **perception de la taxe de séjour sur les résidences secondaires**, l'administration a procédé à des taxations pour 2022 ainsi que des taxations rétroactives (160.4066). Une part de l'encaissement est versée à la région de Nyon et la différence doit être attribuée à un fond de réserve respectifs afin d'équilibrer la rubrique 16.

Transports publics

En 2022, la **fréquentation sur l'ensemble de la ligne TPN 813** (Chavannes-des-Bois/Coppet/Crassier) **a augmenté de 24% par rapport à l'exercice précédent**. Elle reste 6% au-dessous de celle de 2019 avant la pandémie. Cette situation peut notamment s'expliquer par le fait qu'un certain taux de télétravail est désormais intégré dans nos habitudes professionnelles, indépendamment des restrictions sanitaires complètement levées en 2022.

Les TPN ont comptabilisé, en moyenne et du lundi au vendredi, 66 montées et 57 descentes à l'arrêt de Chavannes-des-Bois. A titre de comparaison, 59 montées et 49 descentes ont été enregistrées pour l'horaire 2021 contre 80 montées et 66 descentes durant l'horaire 2019. Nous constatons donc une augmentation de la fréquentation par rapport à 2021.

La ligne TPG 55, qui offre une fréquence de courses à peu près deux fois et demie plus élevée que celle de la ligne TPN 813, n'a pas été impactée autant par la crise sanitaire. Entre 2019 et 2022, la ligne **a en effet gagnée des passagers, en total et en moyenne par jour**.

Plus précisément, les TPG ont comptabilisé 27'893 montées et 30'534 descentes à l'arrêt de Chavannes-des-Bois en 2022, à savoir une moyenne de 76 montées et 84 descentes par jour. Pour comparaison, 59 montées et 63 descentes avaient été comptabilisées pour l'horaire 2021 contre 56 montées et 62 descentes en 2019.

Un total de 2'782 voyageurs a aussi utilisé la **ligne nocturne TPN 891** (Afterbus) au départ de la gare de Coppet pendant l'horaire 2022, un nombre qui correspond à une **hausse de fréquentation d'environ 200% par rapport à l'année précédente**. Ce service nocturne de fin de semaine vit un vrai succès et des études sont actuellement en cours pour le renforcer davantage.

La **ligne du Noctambus TPG NT** au départ de la place de Bel-Air à Genève a comptabilisé 48 descentes en 2022, ce qui représente une hausse de 140% par rapport à l'année 2020 (20 descentes), mais reste encore nettement inférieure au nombre pour 2019 (100 descentes). Cette ligne arrêtera ses services à la fin de 2023. Elle est considérée obsolète en vue de l'alternative ferroviaire beaucoup plus rapide offerte par la correspondance Cornavin - Coppet.

La participation versée au canton pour la ligne 813 s'élève à CHF 51'427.50 (180.3510). La participation financière pour des courses supplémentaires de cette ligne, ainsi que pour les courses TPN 891, s'élève à CHF 13'538.33. (180.3512). Quant à la contribution pour la ligne TPG NT, celle-ci se monte à CHF 2'486.- (180.3517.2).

Finances

Au niveau du total des revenus des impôts (ligne 21), on notera que le **résultat de l'exercice 2022 est considérablement meilleur que celui de 2021** (+ CHF 238'057.-), mais qu'il reste en dessous des attentes budgétées pour l'année 2022 (- CHF 97'195.-). En ce qui concerne le total des charges, le dépassement s'explique presque entièrement par le montant pour les défalcatons d'impôts de CHF 116'497.-, ce qui reflète l'abandon de solde concernant un contribuable privée pour la période de 2003-06.

Pour ce qui est du revenu moindre au niveau de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques déjà soulevé en première page (210.4000), il convient de noter qu'il s'explique notamment par une stagnation du nombre d'habitants entre fin 2021 et fin 2022, alors que le budget 2022 se basait sur une légère augmentation de la population.

Quant à la ligne 22 des comptes (service financier), le résultat net est plus positif que prévu dans le budget (+ 135'823.-) et ceci en très grande partie grâce à la ristourne sur la péréquation directe pour l'exercice 2021.

Dans le courant de 2022, la Municipalité a procédé à un **remboursement de CHF 300'000.- de la dette communale** qui se situe désormais à CHF 7.2 Mio. Des prêts d'une valeur totale de CHF 7.2 Mio. ont également été renouvelés dans le courant de l'année. Vous trouverez les détails sous la rubrique concernant les emprunts.

Notons enfin que des amortissements extraordinaires ont été effectués pour solder des montants en relation avec des investissements datant de 2012 (PM 03/12), 2014 (PM 11/14) et 2015 (PM 02/2015 et PM 04/2015). Ces amortissements extraordinaires sont reportés sur les lignes 355.3321, 430.3321 et 450.3321. Comme indiqué en premier page, le total des **amortissements extraordinaires s'élève à CHF 267'178.80** (voir également tableau des investissements en annexe).

A l'instar des exercices précédents, une employée de la Fiduciaire Rummel SA à Nyon a assuré la tenue de la comptabilité communale 2022 et s'est également acquittée durant l'année écoulée de diverses prestations complémentaires (établissement de factures, suivi des encaissements, rappels, etc.).

Domaines et bâtiments

Vu l'augmentation importante du taux d'inflation en 2022, la Commune a procédé pour la première fois à **l'indexation des loyers des bâtiments communaux** en septembre de l'année passée. La hausse des loyers pour 2023 est comprise entre 1.52 et 3.9% selon les contraintes spécifiques liées à chaque location. Au sujet du risque d'une pénurie énergétique et d'un éventuel délestage en hiver 2022/23, la Commune a mis en pratique toute une série de mesures pour notamment baisser la consommation électrique des bâtiments de la Commune. Un plan de continuité des activités incluant un point de rencontre d'urgence (PRU) a également été élaboré selon les exigences cantonales.

Ancien local Municipalité

L'ancien local de la Municipalité qui se situe à côté de la voirie communale **a pu être mis en location** pour la première fois de son histoire. Le magasin de « La boîte abricot » a en effet ouvert ses portes courant juin 2022. Les coûts pour la mise en état du local sont imputés aux lignes 351.3140 et 351.3900. Nous relevons aussi un cambriolage et une tentative de cambriolage fin 2022 dont les répercussions seront traitées dans le rapport pour 2023.

Ancienne Fruitière

L'ancienne fruitière est **louée depuis quelques années aux TPG, TPN et à Post Immobilien**. Le service de conciergerie qui représente l'essentiel des imputations internes sur la ligne 352.3900 ainsi que les charges classiques indiquées sur la ligne 352.3120 sont refacturés aux locataires via un décompte établi par une société externe (352.4360).

Hangar & local cantonnier

Les **charges** plus élevées dans la rubrique 353 reflètent en priorité des travaux **pour remettre en conformité divers parties du bâtiment** (353.3180) suite à des contrôles liés à la mise en location de l'ancien local de la Municipalité qui se trouve à côté, ainsi que l'achat de tables et de bancs pour les manifestations à l'extérieur qui sont imputés sur la ligne 353.3110.

Relais des Chasseurs

Les coûts un peu plus élevés pour l'entretien (356.3140) s'expliquent entièrement par des travaux concernant la ventilation et des réparations dans la cuisine du restaurant. Les remboursements de frais indiqués sur la ligne 356.4360 incluent un dédommagement reçu par une assurance pour le store cassé de la terrasse. Notons aussi que Rytz SA ne nous a pas encore fait parvenir le décompte annuel des charges pour le Relais des Chasseurs.

Bâtiment communal - Abri PC

Les charges nettement plus importantes que prévues sous la rubrique 357 concernent surtout des **dépenses pour mettre l'abri PC rapidement en conformité** suite à des contrôles effectués en 2022 (357.3180). Les **coûts de chauffage ont considérablement augmenté** par rapport à 2021 (357.3120) et des **charges d'entretien imprévisibles**, notamment au niveau de la cuisine, des stores, en lien avec la sécurité des installations et concernant des dépannages suite à un cambriolage, ont considérablement impacté le montant sur le compte 357.3140.

Nous pouvons en revanche annoncer une très nette augmentation du taux d'occupation des diverses salles et locaux du bâtiment communal en 2022, qu'il s'agisse de locations annuelles ou temporaires. Les **entrées locatives pour l'année passée ont en effet augmenté de plus de 48% ou plus de CHF 25'000.-** par rapport à 2021 (357.4270). Cette augmentation d'activités ainsi que l'accompagnement des travaux importants dans le bâtiment ont par contre nécessité un suivi plus important au niveau de la conciergerie du bâtiment (357.3900).

Place de pique-nique

La Municipalité a **poursuivi les rénovations prévues pour la place de pique-nique** et continuera d'investir dans cette infrastructure de qualité afin d'accueillir les hôtes dans les meilleures conditions. Les nouvelles règles d'utilisation adoptées en 2021 ont été bien respectées durant la belle saison et **aucune plainte pour tapage diurne ou nocturne n'a été signalée à la Municipalité.**

Crèche

Afin de **rentabiliser davantage le peu de locaux que possède la Commune**, la Municipalité a donné un mandat à une régie pour mettre en location la grande salle au sous-sol de la crèche (80 m²). Vu l'état brut des locaux, la priorité a été donnée à l'option d'une location en tant que dépôt. Cette approche n'a pas encore porté ses fruits fin 2022. Le montant inscrit à la ligne 359.4270.1 concerne la location d'un box dans l'autre salle au sous-sol de la crèche qui est loué par la société La boîte abricot.

Notons également que **quelques défauts cachés du bâtiment ont été soulevés auprès des architectes et entreprises responsables.** Trois défauts devaient encore être mis en conformité à fin 2022.

Travaux

Service technique

En 2022, la Municipalité et l'administration ont traité de **très nombreuses demandes de permis en matière de police de construction.**

En total, 46 demandes de construction ont été traitées durant l'exercice sous revue :

Avant-projets	2
Avis de travaux nécessitant une autorisation municipale	24
Demandes dispensées d'enquête (72d RLATC)	17
Demandes CAMAC avec enquête	3

Durant le même exercice, 30 permis de construire ont été délivrés :

Autorisations municipales	12
Validations d'installations photovoltaïques	6
Permis dispensés d'enquête publique (72d RLATC)	11
Permis CAMAC soumis à l'enquête publique	1

Enfin, 3 permis d'habiter/d'utiliser ont aussi été délivrés par la Commune pendant la même période.

La Municipalité et l'administration communale suivent les chantiers en cours, notamment pour ce qui concerne la sécurité et jouent parfois un rôle de médiateur dans les conflits entre

le voisinage et le promoteur/constructeur. Les émoluments encaissés liés aux permis de construire (compte 410.4310) s'élèvent à CHF 13'175.55 pour 2022.

Un nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions, qui se base davantage sur une rémunération en rapport avec la valeur objective de la prestation fournie, a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2022. Le nouveau règlement entrera en vigueur le 27 février 2023.

Antenne Swisscom

La nouvelle Municipalité s'étant engagée auprès du Conseil communal à chercher une solution alternative pour éviter l'installation de l'antenne à l'entrée du village, malgré le contrat qui nous lie, signé lors de la précédente législature, plusieurs séances ont eu lieu avec Swisscom durant l'année 2022. Dans l'intervalle, la mise à l'enquête de l'installation n'a pas débuté.

Routes

L'achat d'un nettoyeur à haute pression (CHF 4'292.-) explique le dépassement du compte 430.3110. Ce nouvel outil permet à nos employés communaux d'être plus efficaces dans leurs tâches quotidiennes de nettoyage et d'entretien des espaces publics.

Les charges concernant l'entretien des routes (compte 430.3140) sont **moins importantes que le montant au budget**, à savoir CHF 48'958.59.- contre CHF 60'000.-. La différence s'explique par le fait que quelques projets planifiés, par exemple l'installation de bornes pour la recharge de voitures électriques, ont été repoussés à une date ultérieure, au-delà de l'exercice sous revue.

Plusieurs réfections ont néanmoins été exécutées durant l'année 2022. Par exemple :

- Les croisements du sentier des Ecoliers avec le chemin des Merles et le chemin du Mont-Musy ont été sécurisés avec des barrières et des portails va-et-vient.
- Un trottoir a été créé tout au long du mur du cimetière sur la route de la Branvaude, pour permettre le déplacement du passage piéton qui était à la hauteur du chemin des Echarpes. Le passage piéton ne respectait plus les normes en vigueur, notamment pour une question de visibilité.
- Des travaux ponctuels de réparation des endroits les plus endommagés ont été exécutés sur le chemin Jules Coindet.
- Le marquage routier a été refait sur l'ensemble du territoire communal.

Parcs, promenades, cimetière

En ce qui concerne le **compte 44** (parcs, promenades et cimetière), les **charges sont légèrement plus élevées que budgétées**, à savoir CHF 27'621.61 contre CHF 24'060.- prévues. Cette différence est liée aux **rénovations qui ont eu lieu dans le cimetière**.

Après avoir comparé trois offres, la Municipalité a décidé de présenter au Conseil communal un **préavis en décembre 2022 concernant l'acquisition d'un nouveau tracteur**, en

remplacement de l'actuel, datant de 1998. C'est le modèle Massey Ferguson 1740 M qui a été choisi en raison de son prix d'acquisition compétitif, de ses faibles coûts d'entretien et de la réputation de la marque. En outre, ce véhicule est équipé d'un filtre à particules et correspond aux dernières normes anti-pollution. La livraison devrait avoir lieu au printemps 2023 et servira à mener les tâches suivantes : transport, salage, déneigement, arrosage et tonte. Il s'agit d'un outil de travail indispensable pour la voirie et son utilisation s'est notablement accrue avec l'agrandissement du village ces dix dernières années.

Ordures ménagères et décharge

Les **comptes 2022 de la déchetterie intercommunale se sont révélés en ligne avec la prévision budgétaire** (451.3524). Ainsi, la contribution de Chavannes-des-Bois a été de CHF 82'094.10 pour l'année 2022, alors qu'elle était de CHF 81'294.- au budget.

En bonne entente avec les communes de Tannay et de Commugny, une **convention intercommunale** a été présentée et adoptée conjointement par les Conseils communaux des trois communes. Celle-ci ayant été promulguée par le Conseil d'Etat, elle est entrée en vigueur et s'applique désormais. Les premiers contacts ont aussi été établis avec les communes partenaires de la déchetterie pour revoir les directives en la matière.

Instruction publique et cultes

Jusqu'au 31 décembre 2022, les tâches communales liées aux enfants étaient regroupées dans diverses associations intercommunales en fonction de leur nature. Ces collaborations à l'échelle de Terre Sainte demandent une importante participation au niveau de la Municipalité.

Ainsi, en 2022, la responsable des écoles et de l'accueil de jour a participé aux séances mensuelles du Codir de l'APEJ (Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte), et au Conseil Intercommunal de ladite association.

Le budget 2022 de l'APEJ avait été fait sur la base des budgets et plans comptables 2021 de l'ASCOT et de l'AJET. Grâce à la maîtrise des dépenses au courant de l'année, **le montant de la participation des communes est moins élevé que prévu** (510.3520.1 et 520.3520.1).

Le Conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte (CESCOT) concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission, notamment dans le domaine éducatif. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. A la suite des élections, une nouvelle volée de parents a rejoint l'association.

Il est composé à parts égales de représentants des autorités communales, de représentants des parents d'élèves fréquentant l'établissement, de représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement, et de représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Régie des Eglises

L'exercice des comptes 2022 du Conseil de Régie des Eglises de Terre Sainte se termine par un excédent de revenus de CHF 26'280.00. Celui-ci a été attribué au fonds de réserve. La participation des communes s'élève à CHF 17.- par habitant sur la base des statistiques de la population au 01.01.2022 (580.3520), suite à une décision de l'assemblée du 21 septembre 2021.

Police

En ce qui concerne la partie des coûts que la Commune contrôle directement, il est à signaler que les comptes des **honoraires et prestations de service des ASP** (Assistants de sécurité publique) **sont en dessous du budget** : CHF 34'051.90 contre CHF 35'600.- prévus (610.3180).

En termes de sécurité, la situation à Chavannes-des-Bois peut être qualifiée de bonne au vu du faible nombre de cambriolages (6 en 2022) et autres incivilités. Au niveau de Terre Sainte, la situation peut être qualifiée de stable avec un total de 115 **vols et cambriolages**, y compris dans les véhicules. En comparaison, il y avait 147 en 2019, 100 en 2020 et 91 en 2021 (statistiques du 1^{er} janvier au 30 novembre).

A la demande de la Municipalité, des **contrôles de la vitesse plus fréquents ont été organisés** de jour comme de nuit sur les principales routes de la Commune, et plus particulièrement sur la route de la Branvaude 30 km/h sur laquelle le plus de dépassement de vitesse a été constaté. **L'installation début 2023 de potelets supplémentaires** devrait réduire ultérieurement la vitesse des véhicules sur cette route en réduisant l'espace disponible pour se croiser. Par ailleurs, la Municipalité s'est adressée à toutes les entreprises de transport scolaire ainsi qu'aux principaux livreurs pour attirer leur attention sur la vitesse excessive constatée sur les chemins privés.

Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2022, les deux ASP que la Commune de Chavannes-des-Bois occupe à temps partiel ont effectué 467 surveillances, 385 patrouilles dans le village, 348 contrôles des chemins vicinaux, 278 contrôles de chantier et établi 94 amendes au total.

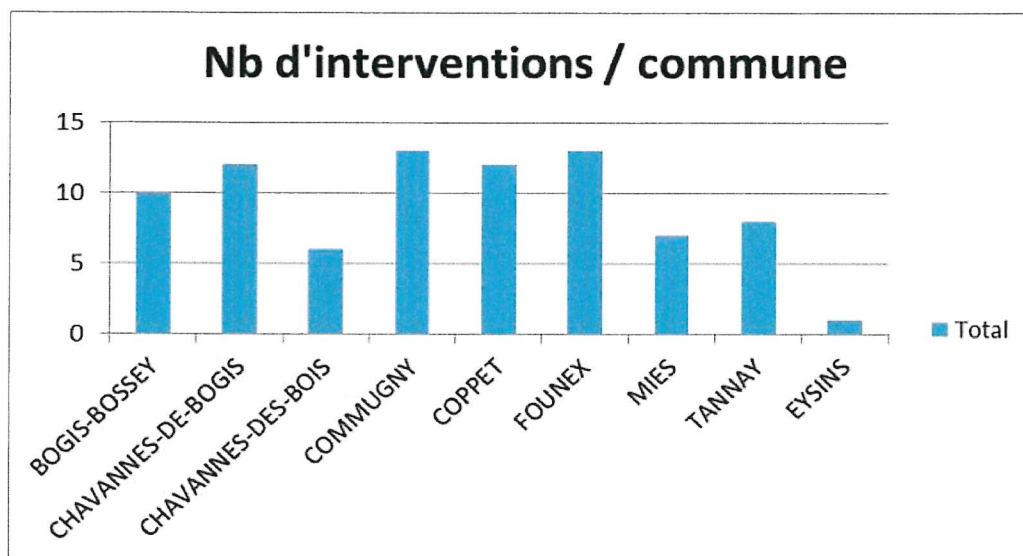
A noter qu'un radar bruit a été installé sur la route de la Branvaude 50 km/h du 18 novembre au 2 décembre 2022 pour mesurer l'impact sonore des véhicules. Les résultats se sont montrés particulièrement réjouissants avec un taux de dépassement de la norme de seulement 2,09%. Le relevé montre également que le seuil est dépassé principalement par les véhicules lourds, soit les camions et les bus en transit sur cet axe.

Défenses contre l'incendie

Les **comptes sont sensiblement en dessous du budget**, à savoir CHF 19'380.60 contre CHF 22'920.- prévus (650.3520).

Après deux années compliquées au niveau de la pandémie, l'année 2022 s'est déroulée presque normalement. La levée des restrictions sanitaires a permis de revenir à une situation stable surtout au niveau de la formation. Mais d'autres crises sont apparues, comme le conflit ukrainien, les inondations, la sécheresse record de l'été passé ou encore la pénurie

d'électricité. Des situations auxquelles le SDIS a dû s'adapter pour garantir un dispositif opérationnel efficace. Et 2022, les sapeurs-pompiers sont intervenus à 82 reprises, dont des feux qui prennent une part importante par rapport à l'année précédente. Au niveau de la formation, ce sont 25 exercices qui représentent 1358 heures de formation, qui ont été effectués par la troupe.



Malgré un effectif stable, voire en légère augmentation au cours des 6 dernières années, le nombre de sapeurs-pompiers disponibles en semaine pendant la journée devient rare pour assurer les missions. Même si cette situation est préoccupante, **le SDIS TS a pu assurer 100% des interventions grâce notamment aux communes qui permettent de libérer leurs employés en cas d'alarme, dont Chavannes-des-Bois.** Des changements concernant l'état-major ont également eu lieu pour remplacer notre quartier-maître, le capitaine Jean-Marc Cherbuin qui a fait valoir son droit à la retraite après 38 années passées au service de la collectivité. C'est le premier-lieutenant Daniel Gutmann qui a repris cette activité au 1er janvier 2023. Du côté de la commission consultative du feu, un changement est également intervenu avec la démission du président François Keller et la nomination de Jean-Marc Gambazzi à partir du 1er novembre 2022.

A noter que **l'exercice de compagnie 2022** s'est déroulé sous forme d'engagement **sur le site du centre équestre à Chavannes-des-Bois**, et cela à la demande de la Municipalité qui considère ce lieu comme potentiellement à risque. Cette simulation d'incendie a permis à tous les intervenants de s'exercer au sauvetage, à l'évacuation des chevaux et à l'extinction d'un bâtiment abritant une grande quantité de fourrage. Cet exercice a permis d'évaluer les risques et de se préparer en cas d'intervention réelle.

A signaler également qu'une formation sur les dangers liés aux incendies et sur la manipulation des extincteurs a été dispensée à diverses entités communales. Le personnel des communes de Chavannes-des-Bois et de Commugny ont participé à ce cours le 16 février et les employés de l'APEJ ont été instruits les 22 octobre, 3 et 17 décembre. Cette formation est l'occasion pour les participants de manipuler des extincteurs et de pouvoir éteindre un feu réel créé par un simulateur d'incendie. Au total, ce sont 80 personnes qui ont pu pratiquer les bons gestes en cas de feu sous la supervision de 7 instructeurs dont le travail a représenté 92 heures au total.

En 2022, la Municipalité s'est aussi assurée auprès du ramoneur du district que tous les contrôles prévus par la loi avaient bien été effectués sur le territoire communal, ce qui a été confirmé.

Toujours dans un esprit festif, le repas de compagnie nous a permis de se réunir le 26 novembre à la salle communale de Chavannes-des-Bois pour déguster un excellent repas en toute simplicité.

Protection civile

Les **comptes de la participation à l'ORPC sont également inférieurs au budget**, à savoir CHF 19'423.70 contre CHF 20'135.- prévus (660.3520).

Suite à l'introduction de la LPPCi en 2021, la durée de l'obligation de servir de la troupe de protection civile est passée de 14 à 12 ans, provoquant une importante diminution de notre effectif réduit en une fois de 970 astreint à 577 incorporés, et bien entendu des compagnies de 7 à 4.

Le plan d'engagement 2022 a une nouvelle fois été bien rempli. 5'033 jours de service ont été produits pour notre district et se sont répartis à raison de 2'204 jours consacrés à la formation, 1'959 jours pour les interventions en situation d'urgence et 870 jours en faveur de la collectivité.

Durant la vacance du poste de commandant, le Comité de direction de l'ORPC de Nyon a mis en place une structure de commandement provisoire en soutien aux professionnels et à la milice de l'ORPC. Le recrutement et la prise de fonction de M. Joël Tobler à partir du 1^{er} mars 2023 a permis de mettre en place un fonctionnement structuré et cohérent pour que l'ORPC de Nyon puisse assurer pleinement ses missions au profit de la population.

Fin 2021, une analyse approfondie a mis en évidence **plusieurs défauts et manquements, ainsi qu'un entretien général déficient dans l'abri de protection civile communal**. S'agissant d'une priorité aux yeux de la Municipalité, toutes les mesures nécessaires ont été prises et menées à terme en 2022 pour que l'abri soit en mesure de remplir son rôle en cas de nécessité. Une visite de contrôle du canton est d'ailleurs prévue en juillet 2023. Ces travaux urgents effectués par une entreprise spécialisée ont généré le dépassement constaté dans les comptes 2022.

La population de Chavannes-des-Bois disposait fin 2022 d'un total de 1019 places protégées dans l'abri PC communal (456 places) et dans les abris PC privés (510 places), alors que la population enregistrée était de 1028 personnes à fin 2022.

Sécurité sociale

Service social

Deux fois en 2022, **Espace Prévention La Côte**, dirigé par le Travailleur social de proximité (TSP), est venu installer le **stand Oasis** au centre du village pour accueillir les jeunes. Une trentaine d'adolescents sont passés pour profiter d'un moment de dialogue sur des thèmes de l'addiction.

Sports

Outre la promotion de diverses activités sportives dans le village, la Municipalité a présenté en juin 2022 un **préavis concernant la sécurisation et la rénovation du terrain de sport au centre du village**. Adopté par une très large majorité du Conseil communal, ce projet a ensuite été retardé par quelques oppositions qui ont nécessité de procéder à une CAMAC. Même si le projet est resté identique, les six mois nécessaires à cette procédure ont retardé le début des travaux, reportant ceux-ci à l'été 2023. Le terrain devrait donc être prêt pour le printemps suivant, juste à temps pour fêter le 1^{er} août qui aura lieu à Chavannes-des-Bois en 2024.

Par ailleurs, la **palette des cours de sport** proposés dans les salles communales a **continué de se développer en 2022** avec les offres de Stella Sports, Gym AcadeMies et Yamabushi qui sont venues compléter les nombreux cours existants.

Comptes de bilan – Engagements hors bilan

Emprunts

La situation des emprunts au 31 décembre 2022 (compte 9223 au bilan) s'élève au total à CHF 7'200'000.- et se présente comme suit :

- CHF 500'000.- auprès de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police au Petit-Lancy, au taux d'intérêt annuel fixe de 1.55%, échéant le 20 novembre 2023 ;
- CHF 2'900'000.- auprès de la Fondation institution supplétive LPP à Zurich, au taux d'intérêt annuel fixe de 1.63%, échéant le 18 novembre 2024 ;
- CHF 1'800'000.- auprès de la SUVA à Lucerne, au taux d'intérêt annuel fixe de 1.29%, échéant le 11 juillet 2025 ;
- CHF 2'000'000.- auprès de Compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) à Genève, au taux d'intérêt annuel fixe de 2.02%, échéant le 30 novembre 2026.

Rappelons que le plafond d'endettement voté par le Conseil général le 13 décembre 2021 est de CHF 9'500'000.-.

Engagements hors bilan

Dans le contexte des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, le tableau joint à ce préavis fait ressortir que :

- le cautionnement dans le cadre d'ARSCO SA s'élève à CHF 1'174'051.- ;
- le cautionnement dans le cadre de l'ORPC (Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon) se monte à CHF 7'514.10 ;
- le cautionnement envers la Banque Raiffeisen pour le compte du Tennis Club de Chavannes-des-Bois est de CHF 17'000.-.

Les **comptes communaux 2022** ont été **révisés** par GF AUDIT SA mi-mai 2023.

Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Vu le Préavis municipal 3/2023 relatif aux comptes communaux 2022 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022

Où le rapport de la Commission de gestion

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'approuver les comptes communaux 2022 tels que présentés
- 2) d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022
- 3) de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2022
- 4) de donner décharge à la Commission de gestion

Adopté par la Municipalité le 15 mai 2023

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire

Roberto Dotta

Samantha Martin



Annexes : **Bilan** au 31 décembre 2022 et **engagements hors bilan** au 31 décembre 2022
Compte de fonctionnement par classification administrative 2022
Compte de fonctionnement par nature 2022
Tableaux des **investissements** (préavis-amortissements) et des **réserves**
Liste des **associations et organismes** auxquels la Commune participe